

La Lettre de Megève



Dossiers

- Megève : les enjeux du stationnement 3
- Au coeur de l'actu les chantiers de voirie 24

Vie Locale

- Mairie pratique 16
- Activités..... 20

Portraits

- L'histoire de l'instruction à Megève11
- Francine Lafont23

Résistance aux coups de vents

Je peux entendre les agacements des uns contre la mise en place de nouvelles zones de stationnements payants, des autres contre les contraintes qui gênent dans leurs habitudes quotidiennes l'organisation d'une manifestation de grande ampleur, d'autres encore qui voient arriver sous leurs fenêtres vaches et cloches dont la pollution sonore irrite leurs oreilles, ou encore ceux qui déplorent que des édifices soient utilisés pour d'autres fonctionnalités que l'usage auquel ils sont habitués.



Je peux l'entendre et surtout le comprendre.

En revanche ce que je constate trop souvent, c'est que l'on jette au milieu de ces autodéfés germes et moissons essentiels à la vie locale. A trop contester le changement nous finissons par en oublier de récolter les fruits de l'évolution qu'il génère.

Le stationnement est modifié : de nouvelles zones payantes vont impacter les habitudes et les budgets des automobilistes. Ce choix va aider la SEM des remontées mécaniques à investir et la régie des parkings de Megève à moderniser son parc de stationnement et sa gestion. Qui doit payer ? Le contribuable ou l'usager ? Le conseil d'exploitation des parkings a tranché : c'est l'usager qui en supportera le coût, mais conscient de cette charge des aménagements sont proposés : 1 € par jour pour se garer à l'année à Megève, est-ce une mesure trop éloignée des réalités quotidiennes de chaque foyer ?

De même, lors des grandes manifestations de cet été nous avons reçu de nombreux appels d'automobilistes soucieux de pouvoir se garer

à proximité du palais des sports alors que le parking du village n'a pas affiché une seule fois complet.

Faudrait-il revoir le programme culturel de l'été et diminuer toutes les festivités pour éviter de bousculer nos habitudes ?

Quant aux cloches, clochers, fenêtres et vaches, sans doute faudra-t-il un jour demander à ces experts déroutés par l'histoire de l'œuf et de la poule, de nous rappeler qui est arrivé en premier ?

Pour le musée de Megève, après bien des usages, maison de charité, hospice, musée, habitation, il voit désormais sa partie supérieure utilisée en tant qu'annexe des services administratifs de la Mairie. Certains peuvent s'en étonner, d'autres se rassurer d'y voir de la vie et de l'activité. Pour ma part je me réjouis qu'on y évoque le passé au rez de chaussée et que l'on y écrive l'histoire à l'étage.

Nous sommes tous enclin à préférer la stabilité et les certitudes. Mais la conjoncture mondiale a ébranlé ces schémas. Aujourd'hui les modes de consommation évoluent, nous achetons tous «malin», et cela quel que soit notre budget. C'est pourquoi dès cet hiver nous proposons des forfaits tout compris, ski, stationnement, accès aux espaces du palais des sports avec une tarification adaptée. Nous augmentons les fréquences des navettes gratuites pour proposer une alternative aux déplacements et donc aux stationnements et nous multiplions les aménagements pour assurer l'enneigement et développer des activités complémentaires.

Il y a encore de nombreux dossiers à finaliser pour dynamiser un tourisme 4 saisons essentiel au développement de notre Commune station. La municipalité a bien conscience des enjeux que cela entraîne pour les megevens. Mais ce qui est certain c'est que l'immobilisme n'est pas une option et qu'être Maire c'est prendre le risque de déplaire car l'intérêt général signifie rarement le contentement de chacun.

Sommaire

Dossier.....	3
Les enjeux du stationnement	
Focus.....	6
Megève construit son avenir durable.....	7
Tranches de vie....	8
Sports.....	10
Vie locale	12
Vie de la commune en images.....	13
Etat civil.....	13
Conseil Municipal...	14
Mairie pratique	16
Enfance	18
Au coeur de l'actu	24
Numéros utiles....	26
Palmares	27
Agenda.....	28

Le Maire vous reçoit sur rendez vous tous les mercredis
Tél. +33 (0)4 50 21 50 67

Extraits de l'agenda du Maire

- **dimanche 15 juillet 2012** - Finale du Megève Jazz Contest
- **lundi 16 juillet 2012** - réunion Communauté de Communes
- **lundi 17 juillet 2012** - Audit préparatoire pour le label Flocons Verts
- **mercredi 18 juillet 2012** - Assemblée Générale de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne
- **jeudi 19 juillet 2012** - Journée des conseils syndicaux
- **jeudi 19 juillet 2012** - Début des travaux de la retenue collinaire du Mont d'Arbois
- **lundi 23 juillet 2012** - Conseil privé
- **jeudi 26 juillet 2012** - Réunion avec la DDT74 pour le PPR (plan de prévention des risques)
- **jeudi 26 juillet 2012** - Apéritif officiel du Jumping international de Megève Groupe Rothschild
- **vendredi 27 juillet 2012** - Réunion de travail avec le commissaire aux comptes de la SEM
- **lundi 30 juillet 2012** - Régie des parcs de stationnement, réflexion sur l'évolution de la tarification
- **mercredi 1er août 2012** - Réception Soeur Milou et association HAMAP
- **mercredi 1er août 2012** - réunion PLU
- **vendredi 3 août 2012** - Conseil d'administration de la SEM
- **samedi 4 août 2012** - Concours annuel Syndicat hippique et mulassier
- **lundi 6 août 2012** - Assemblée Générale des Amis de Megève
- **lundi 27 août 2012** - Visite délégation Engelberg
- **mercredi 29 août 2012** - réunion maîtrise d'oeuvre SPA
- **lundi 3 septembre 2012** - conseil municipal

Publication Crédit photos

Directeur de publication :
Sylviane Grosset Janin

Rédacteur en chef :
Sophie Muffat-Méridol,

Rédacteurs : Sophie Muffat-Méridol,
Bénédicte Guggisberg, David Rossoni,
Carole Orsini

Réalisation : Direction de la
Communication et Cabinet du Maire

Crédits photos : Commune de Megève,
Megève Tourisme, DDD, Simon
Garnier, Fotolia, Adrien Vietez

Impression : Imprimerie Esope

Megève : les enjeux du stationnement

Le conseil d'exploitation de la régie municipale des parcs de stationnement souterrain de la Commune de Megève a présenté au conseil municipal son nouveau plan d'exploitation des stationnements. Ces aménagements prévoient l'extension des zones payantes.

Ces nouveaux secteurs vont permettre avant tout d'équilibrer le budget de la régie des parkings qui doit faire face aux rénovations, à l'entretien, à la maintenance de l'ensemble des parkings souterrains de la Commune et notamment le parking de Rochebrune dont la reprise anticipée permet à la SEM des remontées mécaniques d'investir dans la retenue collinaire du Mont d'Arbois et d'assurer la saison d'hiver. Mais au delà de l'aspect financier ce nouveau plan de stationnement se fixe des objectifs en matière d'accessibilité du centre ville, d'amélioration de la desserte en transport en commun et de l'offre de stationnement en surface comme en souterrain.

Dossier

Megève : les enjeux du stationnement



La SEM des remontées mécaniques de Megève fragilisée depuis plusieurs années par le coût financier de ses parkings n'a pas pu investir dans son cœur de métier, à savoir le domaine skiable (Lettre de Megève N°11). Le ski reste la ressource économique essentielle à la vie locale tant par les emplois directs que les emplois indirects qu'il génère. Par conséquent le conseil municipal a décidé en juin dernier la reprise anticipée du parking de Rochebrune pour une valeur de 4,7 millions d'euros afin de permettre à la SEM d'investir dans la retenue collinaire du Mont d'Arbois et d'assurer la neige pour les saisons à venir. A terme la SEM devra retrouver une capacité de financement pour renouveler les infrastructures vétustes ou nécessaires au développement du domaine skiable.

Au-delà de la capacité d'investissement le conseil municipal a surtout pris la responsabilité de sauver financièrement la SEM des remontées mécaniques. Le Tribunal de Grande Instance de Bonneville a imposé des pénalités d'astreintes journalières dans l'attente du déplacement d'un édicule de sortie de secours et des gaines techniques du parking de Rochebrune

Une gestion communale préservée

La municipalité a fait étudier par des sociétés privées la reprise de la gestion de ces stationnements. Le constat indique qu'il n'y a pas assez de places de parkings à Megève pour assurer une rentabilité. La commune aurait dû verser une subvention d'équilibre à un éventuel gestionnaire privé et augmenter fortement ces tarifs.

De plus comment un opérateur privé pourrait-il prendre en compte les problématiques des résidents permanents, des travailleurs, des saisonniers... ?

édifiés en 2002 sur une parcelle « non aedificandi » (non constructible) (lettre de Megève N°11). Ces astreintes pourraient s'élever à près de 3 millions d'euros. Et à ce jour personne ne peut présupposer de l'issue de la procédure : faudra-t-il payer les astreintes ou démolir cet édicule et le reconstruire (350 000 euros H.T. minimum) ? Pourra-t-on poursuivre l'exploitation du parking pendant ces travaux ? Autant de questions dont personne n'a encore de réponse, si ce n'est une seule évidente : le domaine skiable doit continuer d'être exploité.

La régie municipale des parcs de stationnements de Megève doit désormais faire face au coût financier que représente cet investissement, son entretien et sa gestion.

Les autres parkings couverts nécessitent également d'importants travaux de rénovation (1,7 millions d'euros : changement des caisses, nouveaux horodateurs, mise en place d'une gestion centralisée, amélioration de la sécurité et de l'information...). La totalité de ces charges financières (6,4 millions d'euros) pèse lourdement sur le budget de la régie et n'est pas compensée par les recettes actuelles.

Par conséquent le conseil d'exploitation de la régie a été amené à faire un choix : qui supportera la charge financière de ces parkings ? Le contribuable mégevan ou l'utilisateur ? La décision est prise ce sera l'utilisateur. L'exploitation du stationnement ne sera pas confiée à un opérateur privé et demeure gérée par la Commune, qui pourra donc maîtriser les tarifs.

Les bons plans du stationnement

- ▶ Gratuité des parkings aériens centre ville et périphérique de 12h à 14h, de 20h à 9h en saison,
- ▶ Gratuité en intersaison des parkings aériens périphériques,
- ▶ Première 1/2 heure gratuite au parking de l'Office de Tourisme pour faciliter la dépose des enfants à l'école,
- ▶ Tarif avantageux pour les abonnés : 1 € par jour pour un stationnement à l'année au parking du village,
- ▶ Possibilités de location longue durée de places de stationnement dans certains parkings couverts,
- ▶ Carte à décompte (tarif dégressif et jusqu'à 120 heures) pour chaque parking couvert sauf le parking du village réservé aux abonnés,
- ▶ A terme des forfaits incluant remontées mécaniques, activités du Palais des Sports et stationnement,
- ▶ Fréquences de navettes renforcées pour une meilleure desserte. Nouveaux arrêts, information sur les temps d'attente pour développer l'utilisation des transports en commun en saison.



Christian Baptendier

Conseiller municipal délégué à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce. Président du conseil d'exploitation de la régie municipale des parcs de stationnements.

“

L'entretien et la rénovation des parkings gérés par la Commune s'avèrent être de plus en plus complexes et coûteux.

La capacité des parkings de la Commune est globalement insuffisante, notamment sur le parking du Palais des Sports, ce qui conduit à redéfinir le périmètre de stationnement et d'optimiser les tarifs en assurant leur cohérence sur l'ensemble du territoire.

Il est impératif de développer l'offre de

stationnement de courte durée dans le centre ville permettant l'accès aux acteurs de la vie économique (commerces, métiers de bouche) et en zone périphérique de concentrer l'offre de stationnement de longue durée (les résidents, les personnes venant travailler sur Megève, tout ce qui est lié au tourisme et aux loisirs...).

Le conseil municipal s'est engagé à effectuer un audit à la fin de la saison d'hiver pour réétudier l'offre de stationnement et les tarifs et répondre au mieux aux besoins des usagers..”

Les zones horodateurs

zones périphériques

Zone du Palais des Sports
route du Palais des Sports
route de la plaine
parking du Palais des Sports
route nationale

Zone la Molettaz
aire de jeux Molettaz
allée cavalière
rue des Allobroges et de l'EDF

Zone des écoles & Rochebrune
parking du panoramique
rue du crêt du midi 1
rue du crêt du midi 2
parking école maternelle
rue des torrents
route de Rochebrune
parking de Rochebrune

Zone Mont d'Arbois
parking du Mont d'Arbois

Zone Grands-Champs
Parking Grands-Champs



zone centre ville

rue Ambroise Martin
montée de Rochebrune
rue d'Oberstdorf
rue Charles Feige
parking du Chatam
rue de la poste
rue Général Muffat St Amour

Carte à décompte

monoparc
Valable un an, elle est disponible pour chaque parking couvert sauf le parking du village.

20 heures : 30 €
60 heures : 60 €
120 heures : 100 €

Parking de l'Office du Tourisme
200 places

Parking du Casino
310 places

Parking de Rochebrune
396 places

Parking du Mont d'Arbois
297 places

Parking du Village
297 places

Nombre de places de stationnement concernées

Zones horodateurs
198 places en zone centre ville

703 places en zone périphérique

Parkings couverts

P Parking du Village
Parking réservé aux abonnés en journée
Abonnement

Année : 365 €

saison hiver : 210 €

saison été : 90 €

Tarifs

nuit (19h/8h) : 1 €/heure

Tout abonnement donne droit à une vignette à apposer sur le véhicule permettant de stationner gratuitement en surface sur les zones périphériques du Palais des Sports, valable sur la durée de l'abonnement.

P Parking de l'Office du Tourisme
Tarifs

Première 1/2 heure gratuite.

saison hiver / été

jour (9h/20h) : 2 €/heure

nuit (20h/9h) : 1 €/heure

Intersaison

jour (9h/20h) : 0,50 €/heure

nuit (20h/9h) : gratuit

P Parking du Casino
Tarifs

Premières 10 minutes gratuites

saison hiver / été

jour (9h/20h) : 2 €/heure

nuit (20h/9h) : 1 €/heure

Intersaison

jour (9h/20h) : 0,50 €/heure

nuit (20h/9h) : gratuit

P Parking de Rochebrune & Parking du Mont d'Arbois
Tarifs

Premières 10 minutes gratuites

saison hiver

jour (9h/20h) : 2 €/heure

nuit (20h/9h) : 1 €/heure

Intersaison et saison été

jour (9h/20h) : 0,50 €/heure

nuit (20h/9h) : 0,50 €/heure

Abonnement

Année : 365 €

saison hiver : 210 €

saison été : 90 €

Les zones horodateurs

Tarifs «périphériques»

Première 1/2 heure gratuite.

saison hiver/été de 9h-12h/14h-20h : 1 €/heure

hors saison : gratuit

Tarifs «centre ville»

saison hiver / été 9h-12h/14h-20h : 2 €/heure

hors saison 9h-12h/14h-20h : 1 €/heure

Stationnement limité à 2 heures maximum.



Les navettes : fréquence augmentée, temps d'attente affiché gratuité conservée!

Pour faire écho au nouveau plan de stationnement, la municipalité a souhaité apporter des aménagements pour faciliter les déplacements au sein de la station et notamment en renforçant la fréquence des navettes.

Bornes et écrans d'information

Des bornes d'information installées sur certains arrêts vont permettre aux utilisateurs de connaître le temps d'attente des navettes.

Les horaires seront également consultables sur les smartphones, directement via l'application mobile de Megève.

Des écrans d'information seront désormais consultables dans les navettes. Ce dispositif permettra d'afficher le circuit, annoncer sous forme sonore et visuelle le prochain arrêt et donner toutes les informations utiles : météo, évènements ou manifestations, temps d'attente aux gares de départ des télécabines...

Ligne 1 :

Autogare => Téléphérique de Rochebrune
=> Télécabine du Jaillet (via route du Jaillet)
=> Palais des Sports => Autogare
=> Téléphérique de Rochebrune => Croix du Bouchet
=> Téléphérique de Rochebrune

Ligne 2 :

Autogare => Patinoire Centrale => Mont d'Arbois
=> Côte 2000 => Mont d'Arbois => Patinoire Centrale
=> Palais des Sports => Télécabine du Jaillet

Ligne 3 :

Autogare => Route du Villaret => Cassioz
=> Le Faucigny => Téléphérique de Rochebrune
=> Télécabine du Jaillet => Palais des Sports

Fréquence

En passant de 25 minutes en moyenne à 15 minutes entre deux passages, les navettes gratuites vont ainsi proposer une véritable alternative au déplacement en voiture. De 8h20 à 18h25 pour les départs les plus tardifs, c'est un véritable service de transport inter-urbain qui s'initie dès cet hiver. La municipalité a souligné également l'importance de renforcer les circuits en cas d'évènements notamment sur la Côte 2000.



Le petit plus

La SEM des remontées mécaniques de Megève propose au détenteur d'un forfait skieur une liaison gratuite en calèche 12 places du bas du retour skieur du Calvaire au massif du Jaillet et retour chamois. Un clin d'oeil «vintage» et éco-responsable !

La Maire a souhaité avec le conseil municipal conserver la gratuité des navettes pour proposer un véritable service de proximité. Ce service coûte plus de 800 000 euros par an à la Commune.

“ Megève développe ses offres «tout compris» ”



La neige assurée sur
le Mont d'Arbois !

Retenue collinaire du Mont d'Arbois

Les modes de consommation évoluent et le secteur touristique est particulièrement touché par ces changements. C'est pourquoi depuis plusieurs années la municipalité développe une politique touristique tournée vers un mode de fonctionnement de type «station intégrée».

Le Megève Pass fut l'occasion de mettre en avant les atouts de notre station, en proposant une offre multi-activités pour les usagers à un tarif unique.

Cet hiver, la Commune avec ses partenaires, initie de nouveaux aménagements pour répondre à la demande des villégiateurs et conforter l'activité économique de la station.

Une offre « tout compris » sera désormais disponible. Pour la saison d'hiver des forfaits seront mis en vente comprenant les remontées mécaniques mais également l'accès aux espaces du palais des sports, et pour l'été prochain les parkings et les prestations du SPA des Sports.

Ainsi les usagers pourront pour un tarif unique profiter de nombreuses infrastructures durant leur séjour ainsi que d'un stationnement facilité.

Ces offres ne sont possibles qu'en développant des activités de qualité et attractives. La restructuration du palais des sports va permettre à terme d'intégrer ces prestations, à l'instar des grandes stations de montagne.

Nous redoutons tous les hivers sans neige et la baisse de fréquentation. C'est pourquoi le dynamisme touristique de notre commune est une priorité pour nous.

Cependant il ne s'agit pas d'entrer dans une course en avant mais d'appréhender les modes de consommation et renforcer notre attractivité sur le long terme.

La station intégrée donne la possibilité pour le villégiateur d'anticiper le coût de son séjour, tout en étant assuré qu'en cas de manque de neige, de mauvais temps ou simplement de changement d'envie, des loisirs complémentaires au ski seront possibles sans coût supplémentaire. C'est une offre essentielle surtout pour les familles qui ont besoin de planifier leurs vacances et de le budgétiser.

Sylviane GROSSET-JANIN

La SEM des remontées mécaniques de Megève s'engage dans la construction d'une retenue collinaire sur le Mont d'Arbois pour garantir l'enneigement sur les pistes de la Mandarine et l'Alpage et ainsi maintenir la liaison avec les autres parties du domaine skiable.

Outre la retenue collinaire qui sera construite en 2012 et mise en eau en 2013, vont être réalisés, un bâtiment technique ainsi que 5,4 km de réseaux pour l'alimentation de 67 enneigeurs nouvelle génération, faiblement consommateurs d'énergie.

Les travaux programmés sur deux années pour une mise en service en novembre 2013, vont nécessiter le déplacement de près de 140 000 m³ de matériaux qui seront utilisés pour la digue de la retenue et pour les pistes adjacentes.

Conformément à la politique de développement durable de Megève, une zone humide et une mare seront reconstituées à proximité contribuant à la préservation de la biodiversité.

Conscients de la gêne occasionnée, la SEM des Remontées Mécaniques de Megève et les entreprises mettront tout en œuvre pour limiter les nuisances et réaliser un équipement de qualité et utile à tous.

Le chiffre

60 000. C'est la quantité de m³ d'eau qui sera ainsi conservée pour garantir l'enneigement. L'eau sera prélevée sur le ruisseau d'Arbois lors des périodes de gros débits comme à la fonte des neiges.

Première partie :

des origines
à la fin de la période sarde (1860)

Il y a quelques semaines a sonné l'heure de la rentrée des classes.

L'occasion pour nous de replonger dans le passé scolaire de Megève.

Un passé plus riche et diversifié que celui de beaucoup de communes de taille comparable, conséquence, d'une part, de sa situation géographique et, d'autre part, des aléas de l'histoire.

Jusqu'à la Révolution française, le gouvernement et l'administration sardes, dont dépend alors Megève, ne s'occupent absolument pas du financement, du fonctionnement ou du contrôle de l'éducation populaire. Un arrêt du Sénat de Savoie de 1562 évoque bien l'importance de l'instruction, mais c'est d'abord dans l'optique de lutter contre l'« hérésie » calviniste. La pédagogie, le choix des maîtres, la dépense, tout est donc laissé à d'éventuelles initiatives privées. Et l'enseignement est alors en principe confié au clergé.

Si l'on ignore aujourd'hui la date de création exacte de la première école mègevane, on sait cependant qu'il en existait déjà au XVII^e siècle. Lors de sa visite de 1694, l'évêque de Genève Jean d'Arenthon d'Alex recommande en effet de bien maintenir l'école existante.

En 1719, Jean-Pierre Muffat, devenu comte de Saint-Amour après avoir fait fortune en Autriche, fait construire un bâtiment, au niveau de l'actuelle rue de la Petite Taverne, pour y abriter l'école. Sa gestion est confiée au curé plébain (c'est-à-dire au curé « du peuple », pour le distinguer du prieur qui avait droit sur la ville et ses redevances). Deux régents (maîtres d'école) sont chargés d'y enseigner, pour la première section, la lecture, l'écriture et le calcul et, pour la seconde section, la grammaire et le latin.

Un état des lieux réalisé en 1729 par l'administration sarde montre qu'en Savoie la quasi-totalité des communes de montagne a à cette date au moins une petite école, parfois depuis déjà deux siècles. Elles sont majoritairement



UNE HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À MEGÈVE

financées par des œuvres pies, autrement dit par des dons ou legs effectués par des paroissiens pour le salut de leur âme.

Le plus souvent, ces écoles sont en effet créées par ou grâce à un bienfaiteur. Ainsi, dans notre commune, Melchior Morand et son épouse financent la fondation en 1774 de la première régence (école) de filles. En 1779, une école primaire voit le jour à Praz-de-Megève (aujourd'hui commune indépendante sous le nom de Praz-sur-Arly) à l'initiative

de cinq particuliers. Ces créations sont permises par l'enrichissement relatif de la population grâce à l'essor de l'élevage bovin et équin.

Les progrès de l'instruction restent toutefois lents. En 1705, seuls 33 Mègevans sur 144 s'avéraient capables de signer un important procès-verbal. En 1772, lors d'une assemblée des comuniers (les représentants de la communauté d'habitants), 81 des 193 chefs de famille présents le pourront. On peut en déduire que la majeure partie de la population demeure analphabète (comme un peu partout ailleurs), d'autant plus si l'on tient compte du fait que le taux d'analphabétisme est encore plus important au sein de la population féminine.

La Savoie est rattachée à la France entre 1792 et 1815. En 1793 sont décrétés la suppression des écoles dirigées par des vicaires régents ou par d'autres prêtres et l'établissement d'une école primaire laïque dans toutes les localités comptant au moins 400 habitants, conduite par un instituteur. Diverses mesures nationales visant à améliorer l'enseignement pour les deux sexes sont projetées mais l'instabilité politique, la situation de guerre et d'importants problèmes de financement font que les résultats concrets sont pour le moins mitigés. Dans certaines zones de Savoie, le taux d'alphabétisation tend même à reculer au final.

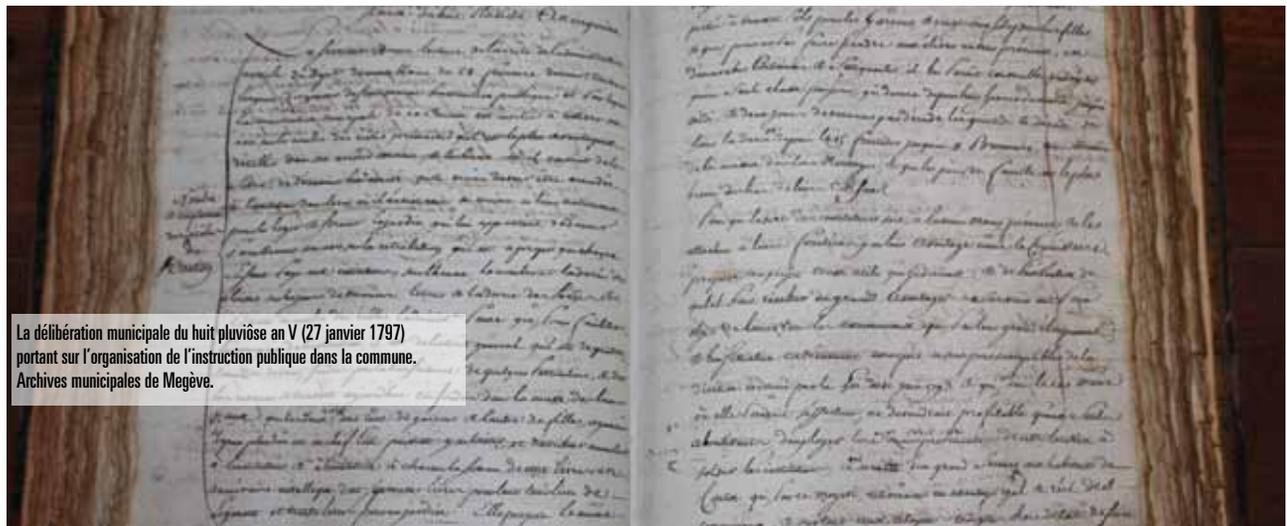
La municipalité décide en janvier 1797 que, pour faciliter les progrès de l'instruction, il est de l'intérêt général que Megève conserve quatre écoles. Elle ajoute que les deux écoles de garçons et filles organisées depuis alors plus d'un an au chef-lieu ne pourront subsister que si on donne annuellement à l'instituteur et à l'institutrice la somme de 500 livres en numéraire. Elle propose une mesure identique pour l'institutrice de Praz ; quant à l'instituteur, elle pense qu'il peut jouir de la maison et du jardin de l'ex-vicaire (les élèves garçons devaient payer 30 sous par mois à l'instituteur, les filles 25). Elle souhaite enfin, pour des raisons pratiques, une unique classe quotidienne, entre 8h00 et 12h00, et deux jours de vacances par décade (période de 10 jours), les cinquième et dixième jours.

Napoléon vaincu, Megève est réintégrée au royaume de Sardaigne. Les vicaires régents, prêtres à qui on fournissait un traitement et un logement, devaient en plus de faire la classe assister les curés dans l'exercice de leur ministère. Ce qui n'est pas le cas des sœurs et frères enseignants, religieux non clercs. Si les premières écoles confiées à des congrégations religieuses apparaissent en Savoie dès les dernières années de l'Empire, elles se multiplient sous la Restauration sarde (1815-1860), durant laquelle la religion est remise au centre de la vie quotidienne et notamment de l'enseignement, dans le but de rétablir l'ordre politico-religieux pré-révolutionnaire.

faire connaître à cette administration qu'ils étaient prêts à venir dès le 1er novembre prochain prendre la direction de l'école de Megève moyennant le simple revenu dont on peut disposer présentement ». Les classes se déroulent alors seulement durant la morte saison, entre le 1er novembre et le 1er mai en général.

Chaque école dispose de son propre bâtiment, acquis par le prêtre grâce à des biens familiaux et à des dons : l'« École des Sœurs » est située à l'emplacement de l'actuel square de la baronne Maurice de Rothschild tandis que la « Maison des Frères » est aujourd'hui l'Office du Tourisme.

Mgr Billiet, l'archevêque de Chambéry, souligne dans son Mémoire sur l'instruction primaire dans le Duché de Savoie (1845) que « l'instruction du peuple est beaucoup plus avancée dans la montagne que dans la plaine ». Ainsi, après enquête auprès des enfants allant au catéchisme, la grande majorité des enfants de Megève ou Chamonix savent à présent lire, ce qui n'est toujours pas le cas de ceux de Douvaine ou Annemasse, par exemple. Pour le prélat, ceci s'explique d'abord par le fait que les inégalités socio-économiques sont moindres dans les hautes vallées alpines que dans l'avant-pays, où une grande partie des richesses produites est captée par de grands propriétaires qui ne s'occupent que d'eux-mêmes. Ici la masse de la population n'a simplement pas les moyens de prendre en



La délibération municipale du huit pluviôse an V (27 janvier 1797) portant sur l'organisation de l'instruction publique dans la commune. Archives municipales de Megève.

Ambroise Martin, curé particulièrement zélé et énergique, s'attache donc, entre autres, à remettre en place un enseignement catholique dans sa paroisse de Megève : les congrégations de religieuses enseignantes n'étant pas encore établies dans le diocèse au moment où il prend ses fonctions, il en fonde lui-même une en 1823. Ces religieuses se fondront quelques années après avec les Sœurs de Saint-Joseph, la congrégation de femmes la plus répandue, qui tiendront dès lors l'école de filles.

L'abbé Martin (re)crée ensuite en 1835 une classe de latinité, d'où sortiront nombre d'autres futurs prêtres mais aussi des membres de professions libérales, puis fait venir en 1846 les Frères des Écoles chrétiennes, également voués à l'éducation des classes populaires, afin qu'ils dirigent l'école de garçons. Les Conseils de Megève et Demi-Quartier réunis approuvent, eux qui constatent que « malgré les soins et les efforts des deux régents actuels de la dite école [des garçons], les progrès des enfants qui l'ont fréquentée et la fréquentent encore sont loin d'atteindre le succès brillant qu'obtiennent chaque année ceux confiés aux soins des Frères de la Doctrine chrétienne » et louent le « désintéressement de ces bons Frères qui ont bien voulu

charge l'instruction de ses enfants. En zone de montagne, en revanche, même les familles pauvres possèdent quelque bien et, de plus, la communauté d'habitants se montre plus solidaire. Les fondations y sont plus nombreuses : fondations pour les pauvres, pour des messes, pour des missions et surtout pour les écoles, autant d'œuvres pies établies par de petits legs faits successivement. De fait, à cette époque, l'instruction élémentaire est gratuite pour les parents d'élèves à Megève.

En 1853, François Duvillard poursuit cette tradition en effectuant un legs afin que puisse s'établir au hameau du Mas une régente « qui serait pendant l'hiver chargée d'enseigner les premiers principes de lecture, d'écriture, d'arithmétique et de catéchisme aux jeunes filles provenant des hameaux du Mas, du Planellet, des Meuniers, du Planay et d'autres habitations ». Trois ans après, c'est au tour de Joseph-Marie Morand de léguer une maison de ce même hameau et une rente annuelle en faveur d'un régent pour l'instruction des jeunes garçons. L'édifice sera réaménagé et surélevé d'un étage en 1868 pour pouvoir abriter la classe des garçons et celle des filles, ainsi qu'un logement pour les enseignants. Cette petite école de hameau ne fermera ses portes qu'en 1957. (A suivre)

La fête du club des sports : le sport fait son show !

Dimanche 9 septembre fut l'occasion de découvrir les sections du Club des Sports à travers différents ateliers, parapente, athlétisme, biathlon, baptêmes de plongée, initiation au hockey et au curling.

Le Club de Megève regroupe 1 400 licenciés dans 13 sections différentes. Cette association créée en 1931 a comme objectif l'entraînement et la pratique de plusieurs disciplines sportives en compétition.

Les sections : ski alpin, freestyle, nordique, football, natation, tennis, hockey sur glace, patinage, curling, parapente, course à pied, cyclisme et judo.

www.csportsmegeve.com





Un nouveau pas de tir de biathlon à la Livraz

Les services techniques de la Commune de Megève réalisent actuellement des travaux sur le pas de tir de biathlon de la Livraz.

L'objectif est de couvrir la surface d'un système réglable en fonction de la hauteur de neige. Ce système améliorera l'accessibilité et le confort pour les usagers.

Un système de protection est également mis en place ainsi que pour la récupération des plombs.

Les travaux devraient s'achever mi-novembre pour une ouverture dès le début de la saison hivernale.

Megève plein coeur

Un nouveau guide dédié aux sports et aux loisirs.

La Commune de Megève propose un nouveau guide pour les loisirs, la culture, le sport... toutes les informations pour s'évader, s'oxygéner, s'aérer ou tout simplement découvrir les activités de notre station.

Disponible en Mairie début novembre..



Un label ski Nordic

Megève décroche le label 3 sapins de Nordic France ainsi qu'une étoile supplémentaire pour la qualité de son domaine de ski de fond.

Maxime Muffat-Joly décroche l'argent !

Ce n'est pas une simple victoire mais deux que Maxime Muffat-Joly remporte en Autriche, aux championnats du monde junior, une en individuel et l'autre par équipe. Bravo au champion !



Albert Bedouet et Arnaud Burille en entrainement avec l'équipe de France de bosses en Amérique du sud.

Les nouveautés !

A vos smartphones, l'application mobile développée par Lumiplan en partenariat avec la commune de Megève permettra dès cet hiver de retrouver une multitude de services utiles.

Plan des pistes interactifs : géolocalisez-vous sur le plan des pistes et consultez les informations, les services et les itinéraires (ski, VTT, randonnées...). L'application permet également de mesurer sa vitesse et retracer son parcours.

Recherchez vos amis, localisez-les en temps réel sur le plan des pistes et rejoignez-les !

été 2012 : saison record pour le palais des sports !

Avec une augmentation de **40 %** de son chiffre d'affaires estimé à 244 300 € pour le mois de juillet, le palais des sports a enregistré sa plus belle période estivale.

Le mois d'août aura couronné une saison exceptionnelle puisque le chiffre d'affaires dépasse les 335 000 euros soit **100 %** d'augmentation par rapport à 2011.

La météo bien évidemment aura été un facteur essentiel à cette réussite, mais les nouvelles animations aquatiques et le Sport's bar côté plage ont également contribué à dynamiser la fréquentation.



Les brèves

Des nouveaux espaces beauté, **Tout en beauté** et **A l'Art du bien-être** ouvrent leurs portes.

La télé possède un nouvel espace rue Charles Feige : «**L'univers de la télé**».

Gourmands les petits déjeuners à la **Ferme de Joseph** en tête à tête ou en groupe sur réservation !

On déménage...

Meg troc route nationale, **Coupe de coeur** rue d'Arly.

La maison **Zilli** remplace Faith Connexion. **La Canadienne** investit les locaux de Chic Altitude Joaillerie. **Fanny Dumas** prend la place de la Galerie Perbet.

La boutique **Marlboro** changerait de nom ? à suivre ...

Une **librairie Filigranes** au clos des rennes.

Le **Matou** change d'exploitant.

Des agences événementielle et du tourisme d'affaires :

Eventsystem et **Daylove Event**, **Victoire & Nous**, **Alpinum Events**, **Privilege Events** et **Evolution2 Events**.

Des service à domicile conciergerie, **Megeve At Home** et des services à domicile informatique **Ordi'proxy** et un service de taxi sur les pistes : **Ski Taxi**.

Transmettez-nous vos brèves + 33 4 50 93 29 16



Subventions 2013

Vous êtes responsable d'association et vous souhaitez solliciter la Commune pour des aides. Les dossiers sont disponibles sur le site internet megeve.fr ou en Mairie.

Service à la population

La gestion des concessions et des emplacements du cimetière communal est désormais effectuée sous forme numérique.

Le plan a été travaillé afin de le rendre consultable et accessible par ordinateur. Cette gestion permet d'une part de retrouver rapidement une concession, alerter les familles et répondre rapidement aux nouvelles demandes tout en facilitant les démarches des administrés.



2ème édition du jumping international de Megève Groupe Rothschild



Remise de la médaille des justes à la famille Allard

Etat civil

Les Naissances

Le 21/06 à SALLANCHES : Adam SEGHAIR
 Le 07/07 à SALLANCHES : Alessandro CORTESE
 Le 14/07 à SALLANCHES : Rayan LEMKAMAL
 Le 04/08 à SALLANCHES : Calvin GUER
 Le 10/08 à SALLANCHES : Anaë ALLEMAND
 Le 19/08 à SALLANCHES : Laura EL-MASRI
 Le 23/08 à SALLANCHES : Andréas KOROM

Les Mariages

Le 30/06 : Sylvain JAKUBOWICZ et Natacha WURM
 Le 30/06 : Rémy SCHIMMEL et Anna BROKENSHAW
 Le 07/07 : Thomas LEMAITRE et Delphine VIDAL
 Le 07/07 : Lucas ARVIN-BEROD et Charlotte PRUDHON
 Le 28/07 : Baptiste HENRION et Aline CHARDON
 Le 28/07 : Marc DUBOIS et Laure VANDEN BOSSCHE
 Le 25/08 : Julien STRIZZOLO et Stéphanie VETTER
 Le 25/08 : Michel BLANC et Dauntit KHAUNKUM
 Le 01/09 : Lionel DELACHAT et Ségolène FALCON de LONGEVIALLE
 Le 01/09 : Joanny ROCHET et Sandrine MARTINEZ
 Le 01/09 : Elie ASSEILLY et Marie Françoise PALLUY
 Le 07/09 : Gilles LAMBERT et Aurélie CORNIAU
 Le 08/09 : Michel BYLAND et Lucette MARTINEZ
 Le 08/09 : Thomas GUERIDON et Victorine SCARFO
 Le 15/09 : Ludovic POLLIAND et Jessica DUCREY
 Le 15/09 : Christophe HAAG et Madeleine SAMAT
 Le 22/09 : Aurélien RESILLOT et Mathilde SANTIAGO
 Le 22/09 : Fabien POUSSERY et Karen PERINET
 Le 22/09 : Olivier CONSEIL et Nathalie LAFLAQUIERE
 Le 22/09 : François SOCQUET et Denise DESBAILLETS
 Le 29/09 : Laurent FAHRNER et Yannick BURGAT

Les Parrainages Civils

Le 28/07 : Mathis DUBOIS
 Le 17/09 : Apolline PERRET
 Le 29/09 : Célia BLANCHET

Les Décès

Le 10/07 à LA TRONCHE : François ALLARD
 Le 16/05 à SCHWARZENBURG : Danielle GAUTHIER / RANCUREL
 Le 05/08 à MEGEVE : Roger GENIN
 Le 06/08 à METZ TESSY : André FAVRE-FELIX
 Le 07/08 à MEGEVE : Gabrielle BRUNAUD veuve MOUCHIROUD
 Le 08/08 à MEGEVE : Marie, Cécile GAIDDON veuve USSEGLIO
 Le 11/08 à SALLANCHES : Ernesta RIVA veuve ACCHIARDO
 Le 17/08 à MEGEVE : Laurent MENARD
 Le 23/08 à MEGEVE : Jean BACCHIANA
 Le 05/09 à MEGEVE : Christian COSAERT
 Le 05/09 à MEGEVE : Esther CHALLAMEL épouse SERMET
 Le 09/09 à HYERES (83) : Madeleine LEPECQUET veuve SOQUET-
 JUGLARD Hubert
 Le 16/09 à MEGEVE : Alphonse MARIN-CUDRAZ



Land'art -
 Gagnants : Isabelle Roumanille (catégorie enfants),
 Isaline Arvin Berod (catégorie ados),
 Claire Hautefeuille (catégorie adultes)
 Prix spécial du Jury : Olivier Allard.



Les Estivales de Megève



Signature du livre d'or par soeur Milou et l'association HAMAP

Un hôtel *** plaine d'Arly

La municipalité poursuit sa politique de développement du parc hôtelier de Megève. Après avoir soutenu le projet du Four Seasons à la Cry, c'est un nouveau complexe hôtelier trois étoiles qui va se concrétiser plaine d'Arly. En effet lors du conseil municipal du 30 juillet dernier la Commune a approuvé le projet de bail à construction pour une durée de 90 ans.

Le constat est unanime, en montagne la saison est de plus en plus concentrée. Or l'activité économique d'une station a besoin pour être viable d'être étirée sur toute l'année. C'est la garantie d'une vie locale tant pour l'habitat permanent que pour les commerces.

Pour développer ce tourisme 4 saisons il est essentiel de s'adapter aux demandes de toutes les catégories de

clientèle pour élargir ses cibles touristiques.

Aujourd'hui la Commune ne possède pas d'offres hôtelières capables de répondre aux contraintes des tours operators et des autocaristes (nombre de chambres adapté au nombre de places d'un car de tourisme), ni à celles des clubs sportifs, des entreprises pour les séminaires ou déplacements de leurs personnels.

La municipalité a donc travaillé avec des professionnels du secteur pour offrir un nouveau complexe hôtelier capable de répondre à ces contraintes.

Situé à quelques pas du palais des sports, cet hôtel pourra proposer toute l'année des offres attractives en lien avec les activités du palais dont la réhabilitation en cours complètera à

terme ces offres. Le nouvel hôtel, ne proposant que des formules petits déjeuners, dynamisera l'activité locale des métiers de bouche.

La municipalité a également consulté les fédérations sportives au niveau national et régional pour définir leurs besoins, pour que ce nouveau complexe hôtelier permette de développer les stages d'oxygénation et de remise en forme. Le Directeur Technique national de la Fédération de Hockey confirmait d'ailleurs la nécessité de trouver un logement répondant aux enveloppes imposées, tant en terme de prix que de services, ajoutant que sur le plan des infrastructures Megève avait tout pour réussir ce nouveau pari.

Ce bail d'une durée de 90 ans permettra à la Commune d'investir dans un parking souterrain de 200 places cofinancé par le constructeur de l'hôtel. A son terme, l'ensemble des biens construits et entretenus reviendront gratuitement dans le patrimoine communal.

L'emplacement, plaine d'Arly, soulève des interrogations quant à la programmation des manifestations d'envergure et des nuisances sonores. Les élus sont en cours de négociation avec les propriétaires fonciers riverains afin de retrouver les surfaces perdues pour les manifestations. Les services de la Commune de Megève travaillent en collaboration avec le groupe hôtelier afin de bien prendre en compte toutes les problématiques d'accessibilité et de logistique. En outre les nouvelles normes en termes d'isolation (RT 2012) diminuent considérablement les nuisances sonores.

Ce projet va permettre également une nouvelle distribution de la circulation autour du palais.

C'est donc bien plus qu'un complexe hôtelier, c'est un secteur qui se dynamise autour d'une nouvelle cible clientèle pour maintenir une activité touristique et économique à l'année.

Les packages évasion

Cet hiver de nouveaux forfaits seront disponibles :
Evasion Sport, incluant remontées mécaniques, accès espace aquatique et patinoires.

Evasion Aqua, incluant remontées mécaniques, espace aquatique, sauna et hammam.

Evasion Forme, incluant remontées mécaniques, espace aquatique, patinoires et espace forme.

Les traditionnels forfaits de ski sont bien évidemment toujours disponibles avec une gratuité pour les moins de 5 ans et les plus de 80 ans.

La prévente est organisée comme chaque année lors des journées commerciales d'automne les 2,3 & 4 novembre et proposera une remise de 30% sur le prix initial du forfait.

Expression politique

Tribune du groupe majoritaire

« un élan partagé »



Lionel BURILLE
Maire Adjoint,
délégué au
développement et
à l'aménagement
durable, aux
sports, aux loisirs
et à la jeunesse



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Megève (P.A.D.D.) a été diffusé dans le cadre de la procédure de révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U..

Ce plan met en avant un certain nombre d'enjeux sur lesquels la municipalité s'était engagée et qui se concrétisent : développement du secteur hôtelier, soutien de l'agriculture et de la filière courte, maintien de la vie à l'année et augmentation des logements adaptés, amélioration des liaisons douces, optimisation des transports en commun qui connaîtront cet hiver une augmentation de fréquence (15 mn au lieu de 25 mn en moyenne).

La rénovation du palais des sports, le SPA des Sports, et prochainement les nouveaux espaces avec de nouvelles activités sportives, des salles de congrès et de séminaire. Tous ces investissements

vont contribuer à dynamiser le tourisme 4 saisons essentiel au maintien de la vie locale.

L'abattoir ouvrira bientôt ses portes, pari osé, mais pari réussi.

Autant d'engagements que nous menons et que nous concrétisons. La conjoncture économique actuelle est complexe et génère d'une part de l'anxiété, « il faut agir vite ! », et d'autre part de la frilosité, « est-ce raisonnable » ? Des logements sociaux tout le monde le souhaite, mais chacun de nos projets fait face à des recours de la part du voisinage.

Il n'y a pas de panacée universelle capable d'entraîner l'adhésion de tous, cependant Megève continue d'avancer et de se construire en cohésion avec son budget, son histoire, ses spécificités et ses ambitions.

Tribune du groupe minoritaire

« Mezdive 2020 »

Le SPA des sports ouvrira ses portes à la fin de l'hiver 2013.

Le programme du concours prévoyait une surface utile de 270 m², des matériaux standard et une gestion par la collectivité.

Le maître d'ouvrage avait déterminé une enveloppe financière affectée aux travaux de 1 050 000 euros (valeur décembre 2010). Le lauréat du concours avait estimé l'enveloppe financière travaux en phase d'esquisse à 1 512 575 euros (valeur décembre 2010).

Seulement voilà, le programme a été modifié et les prix se sont envolés...

La surface utile sera de 297 m² pour le

SPA + 146 m² de bureaux pour l'administration, les matériaux seront de qualité supérieure et la gestion sera déléguée.

Après les différentes demandes de modification qui ont eu des incidences structurelles et techniques importantes, les adaptations souhaitées par le délégataire, et le résultat de la consultation des entreprises, on peut lire, en minuscule dans le recueil des décisions des marchés publics du 30 juillet 2012 que le nouveau montant du marché est de 2 569 310 euros H.T. pour un marché initial de 1 823 617 euros H.T.



Pourquoi demander aux élus de se prononcer sur un projet et un budget si au final on modifie le programme?

Espérons que nous n'aurons pas d'autres surprises.....

Travaux : déclaration préalable ou permis de construire ?



Les règles d'urbanisme sont sans conteste compliquées en raison des nombreuses réglementations, de leur champ d'application et de la diversité des cas particuliers. Néanmoins quelques principes de base s'imposent :

Travaux sur constructions récentes

Sont dispensées de toute formalité préalable, sous réserve qu'elles soient situées en dehors des périmètres protégés :

- Constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²,
- Piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 10 m²,
- Les châssis ou serres dont la hauteur est inférieure à 1m80,
- Les murs dont la hauteur est inférieure à 2 m, sauf s'il s'agit de murs de clôture,
- Les clôtures, sauf celles situées dans un périmètre protégé,
- Les murs de soutènement sauf ceux situés dans un périmètre protégé,
- Les constructions temporaires (durée inférieure à trois mois) sous réserve que les lieux soient remis dans leur état initial.

Soumises à déclaration préalable de travaux :

- Constructions créant une surface de plancher comprise entre 5 m² et 20 m²,
- Murs dont la hauteur est supérieure à 2 m,
- Piscines dont la surface de

bassin est inférieure ou égale à 100 m² qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1m80,

- Châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2 000 m²,
- Les murs et les clôtures situés dans un périmètre protégé.

Sont soumises à permis de construire toutes les autres constructions qui ne sont pas dispensées de formalités ou qui ne sont pas soumises à la déclaration préalable.

Travaux sur constructions existantes

Sont soumis à la déclaration préalable les travaux suivants dès lors qu'ils n'entrent pas dans le champ du permis de construire.

- changements de destination d'un bâtiment existant
- travaux de ravalement
- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment
- travaux à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés sans modification de la structure et du volume existants

- travaux créant une surface de plancher supérieure à cinq mètres carrés (5 m²) et inférieure à vingt mètres carrés (20 m²)
- travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur .

Sont soumis à permis de construire les travaux suivants effectués sur des constructions existantes (dès lors qu'il ne s'agit pas de travaux d'entretien ou de réparations courants).

- Quand les travaux entraînent la création d'une surface de plancher supérieure à vingt mètres carrés,
- Travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière,
- Travaux portant sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrit au titre des monuments historiques (sauf s'il s'agit de simples travaux d'entretien et de réparations courants),
- Travaux modifiant la structure ou la façade d'un bâtiment quand ils s'accompagnent d'un changement de destination.

Défibrillateur Automatisé Externe

La Commune de Megève organise une séance publique de formation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique externe le jeudi 11 octobre 2012 de 19 h à 20 h à l'auditorium du Palais des Sports.

Cette séance d'une durée d'environ 45 mn, permet d'expliquer l'utilisation de ces équipements pour pouvoir intervenir rapidement. Elle est accessible à tous, même aux plus jeunes à partir de 10 ans.

Aujourd'hui Megève compte 6 défibrillateurs automatiques externes situés parking de l'autogare, parking du village, parking de l'office de tourisme, place de l'Eglise, chalet de la Livraz (côte 2000) et sur le terrain de football. 2 autres défibrillateurs sont installés au Palais des Sports à usage du personnel encadrant.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur Automatisé Externe (DAE) ?

C'est un appareil autonome permettant l'administration d'un choc électrique externe à une victime d'un arrêt cardiaque en cas de fibrillation ventriculaire. L'accès à la défibrillation précoce augmente considérablement les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque.

Comment fonctionne un défibrillateur ?

Dès sa mise en marche, le DAE guide vocalement l'intervenant sur les gestes à accomplir, étape par étape. Deux électrodes connectées à l'appareil sont placées sur le patient : une sous la clavicule droite et l'autre sous le sein gauche du patient. Une fois branché, l'appareil procède à l'analyse et conseillera la délivrance d'un choc s'il s'agit d'une fibrillation ventriculaire.

Qui peut utiliser un défibrillateur ?

Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne est habilitée à utiliser un DAE. Très simple d'utilisation, cet appareil peut sauver une vie grâce à l'intervention d'une personne extérieure. Cette formation a pour but de préparer à cet usage et surtout informer pour ne pas paniquer et agir rapidement. Le temps est un facteur essentiel pour agir et pour sauver une vie.



Formation gratuite et
ouverte à tous
jeudi 11 octobre à 19h
à l'auditorium

T.N.T.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en charge de la télévision numérique terrestre a souhaité réorganiser la numérotation des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre, en raison du lancement prochain de 6 nouvelles chaînes nationales.

Cette nouvelle numérotation sera effective à compter du 12 décembre 2012. Le C.S.A. veillera à informer les utilisateurs en amont.

La municipalité a soutenu la démarche effectuée par les chaînes locales auprès du C.S.A. pour conserver leur numérotation actuelle et ainsi en faciliter l'usage. Cette initiative n'aura pas permis le maintien de l'ancienne numérotation.

Un boîtier éco-citoyen

Vous êtes chauffés à l'électricité ? Megève s'associe à Voltalis pour vous mettre à disposition son boîtier éco-citoyen !

A l'échelle de notre département, la consommation électrique est largement supérieure à la moyenne nationale. Fort de ce constat, une action concrète en faveur des économies d'énergie est menée sur notre département avec le soutien du Conseil Général et de l'association environnementale Prioriterre.

Megève s'y associe pleinement en vous mettant à disposition le boîtier Voltalis. Ce boîtier issu d'une technologie unique développée par Voltalis s'installe simplement et gratuitement sur le tableau électrique de votre logement. Il permet à la fois de mesurer les consommations électriques, de les suivre de façon détaillée en temps réel par usage et à distance via Internet, et de moduler la consommation des appareils les plus gourmands (radiateurs, chauffe-eau,...). Ces modulations, brèves donc préservant le confort des sites, permettent à chacun de réaliser des économies substantielles jusqu'à 15% de la consommation électrique annuelle, et tous ensembles de soulager le réseau : c'est ce que l'on nomme l'effacement diffus.

Megève et Voltalis ont conclu un partenariat afin de vous mettre à disposition gratuitement cette technologie innovante, écologique et économique.

Tous les habitants chauffés à l'électricité sont invités à adhérer au dispositif !

Si vous êtes intéressés et que vous êtes chauffés à l'électricité, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous pour une installation gratuite : au 04 89 12 08 43 ou à hautsavoie@voltalis.com.

Tous les renseignements sur www.voltalis.com

“ Une rentrée bien préparée... ”



Grâce à l'initiative « je découvre mon école » (voir lettre de Megève N°11) la joie et le plaisir étaient au rendez vous de cette première rentrée scolaire.

Les enfants qui faisaient leurs premiers pas à l'école maternelle ont été rassurés par les séances passées à l'école courant du mois de juin et ont pu retrouver les maîtresses et les classes en toute sérénité.

Eliane Jiguet, Maire Adjoint, déléguée à la famille, l'enfance et l'éducation et Nadine Bottollier-Curtet, coordinatrice du Pôle Famille, Enfance, Education ont souhaité participer à cette rentrée en présentant le nouveau guide municipal «Grandir à Megève». Un petit sac Megève a été remis à cette occasion avec un doudou oreiller.



L'initiative «forfaits scolaires Pays du Mont-Blanc» est reconduite cette année.

Les enfants du pays du Mont-Blanc pourront skier toute la saison pour 93 € .

Dossier et renseignements en Mairie.

VIE DES ECOLES & COLLEGES

Collège de Rochebrune Départs

Mme LAITHIER, professeur d'histoire géographie
Mme FATRAS, professeur de Français
Mme MICHEL, professeur d'Espagnol
Mme GAUVIN, professeur d'histoire

Arrivées

M. DEMOLIS, professeur d'histoire géographie
Mme MELCHIORETTO, professeur de Français
M. ANSIDEI, professeur d'Espagnol

Ecole Saint Jean-Baptiste Départ en retraite

Mme MOLLIET, professeur. des écoles
Mme MORAND,
Mme ALLARD.

Arrivée

Mme SAKAEL, professeur des écoles
Mme LOMBARD-DONNET, secrétaire

Collège Saint Jean-Baptiste Départ en retraite

Mme MARTENET, professeur de Français
Mme TAHON, professeur d'Espagnol

Arrivée

Mme BELINE, professeur de mathématiques
Mme EMONET, professeur d'Anglais
Mme CIFERMAN, professeur EPS
Mme DELACHAT, professeur de Français
Mme PETRALIA, professeur d'Espagnol

Grandir à Megève

Un nouveau guide dédié à l'enfance.

Des modes de garde de bébé, aux loisirs, jeux d'éveil et autres activités pour les plus grands, en passant bien évidemment par l'étape essentielle que constitue l'école, ce guide recense les services de la Commune et ses établissements scolaires, qui s'attachent à donner à chaque enfant les meilleures chances pour grandir harmonieusement à Megève.

Disponible en Mairie.



Les chiffres de la rentrée

21 enfants font leur rentrée en petite section à l'école maternelle de Megève et 25 à l'école Saint Jean-Baptiste.

Effectifs

Ecole Henry-Jacques LE MÊME :
160 enfants de Megève,
25 de Demi-Quartier.
6 autres Communes
Collège de Rochebrune : 330

Ecole Saint Jean-Baptiste :
143 enfants de Megève,
30 de Demi-Quartier
39 autres Communes
Collège Saint Jean-Baptiste: 332



Chapeau les artistes !

Le spectacle de fin d'année de la crèche fut l'occasion de découvrir ou redécouvrir les talents des animatrices qui ont su mettre en scène sur la thématique des classiques de Walt Disney, les enfants avec toujours autant d'humour, d'amour et en ajoutant cette année une dose de magie...

un spectacle ...

Supercalifragilisticexpialidocious !



Gérez en toute simplicité les activités de vos enfants depuis votre ordinateur sur le portail famille de la Commune de Megève.

Restauration, périscolaire, accueil de loisirs, transport scolaire, accueil du mercredi et des vacances... le portail famille permet d'effectuer des réservations, de communiquer toute information en cas de désistement, d'annulation et de régler directement en ligne.

Il permet également aux familles d'enfants en classes de maternelle de confirmer la présence de leur enfant au bus scolaire matin et soir.

Pratique et sécurisé, le portail famille est l'outil indispensable pour communiquer avec les différents services du pôle Famille Enfance Education.

D'ici quelques mois, les activités de loisirs de vos enfants seront également disponibles en ligne.

Les codes et mots de passe pour se connecter sur le portail sont fournis en début d'année et propres à chaque utilisateur.

En cas de perte merci de contacter le pôle F.E.E. par e mail fee@megeve.fr ou au +33 4 50 91 49 01.

Nouveauté 2012

Le pôle F.E.E. communique aussi par SMS pour toutes les informations importantes. Pensez à vous inscrire sur le portail Famille.

Une nouvelle carte de restauration pour les collégiens

Le service restauration de Megève propose une nouvelle carte de restauration pour les collégiens.

Cette carte plastifiée, plus solide, aura une durée de vie plus longue, ainsi elle suivra les 4 ans de scolarité du collégien.

A la fin de l'année scolaire, elle sera restituée par l'élève pour une redistribution à la rentrée suivante.

La carte est indispensable au bon fonctionnement du service, elle permet de valider la présence de l'enfant, justifier la facturation du repas et fluidifier le passage au self.

En cas de perte, sa reproduction sera possible sur demande auprès du service restauration moyennant un coût de 3 €.



Activités

L'espace forme vous accueille tous les jours de la semaine de 8h à 22h et le week-end de 9h à 18h. 250 m² dédiés à l'entraînement cardio-vasculaire et à la musculation ainsi que de nombreux cours collectifs et du coaching personnalisé.

POTERIE

Venez développer votre créativité et votre sens artistique, dans un cadre chaleureux et convivial. Accessible à tous, du débutant au plus confirmé, sculptez, modelez, émaillez, tournez à votre rythme.

Horaires

lundi : 20h - 22h
mardi : 9h30 - 11h30
mardi : 14h - 16h
jeudi : 9h30 - 11h30
jeudi : 14h00 - 16h00

A noter : Pas de cours pendant les vacances scolaires. Stage pendant l'été.

Tarif

10 tickets 95 € / 30 tickets 225 €

Lieu de l'activité

Local poterie, allée des Lutins

Intervenant

Nicole Pagliano

ACROBATIE

Apprendre les bases de l'acrobatie, savoir se repérer dans l'espace dans un environnement sécurisé où l'apprentissage est progressif et ludique. Trampoline, Piste de Tumbling, mini trampoline et mini Air Bag.

Horaires

mardi : 19h - 21h00

Tarif

année 270 € / 6 mois 180 €

Lieu de l'activité

salle de trampoline du Palais des Sports

Intervenant

Antoine Prellier

GITARE

Classique, blues, bossa-nova, accompagnement de chansons, folk, flamenco.....

Horaires

jeudi : 16h - 17h et 20h - 21h

Tarif : le trimestre 250 €

Lieu d'activité : salle de l'autogare

Intervenant : Nathalie Lancry

LES COURS COLLECTIFS

Planning en fonction des saisons disponible au kiosque du Palais des Sports ou sur www.megeve.fr

Le circuit training

Le circuit training permet de retrouver forme, endurance et tonicité grâce à des appareils de fitness nouvelle génération. Chaque participant personnalise son effort en fonction de sa forme physique, de ses objectifs et de son envie.

Body Sculpt

Le Body Sculpt est une technique fitness dont le but est de se tonifier musculairement.

Body Training

Le Body training est un cours cardio-vasculaire en musique pour une dépense énergétique maximum pendant 45 minutes, suivi de 15 minutes d'étirements.

Step

Entraînement cardio-vasculaire, coordination et renforcement du bas du corps.

Gym sénior

Grâce à une succession de mouvements toniques, d'étirements et de relaxation, ce cours permet de tonifier en douceur les principaux groupes musculaires.

Stretching

Le cours de stretching est composé d'exercices variés d'assouplissements, d'étirements et de relaxation.

Cuisses abdos fessiers

Exercices de renforcement musculaire ciblés sur les cuisses, les abdominaux et les fessiers pour améliorer le galbe de la silhouette.

AQUAGYM

Lieu de l'activité

espace aquatique du Palais des Sports

Aquagym petit bain

Cours aquatique au petit bain. Travail complet de tout le corps. Idéal pour se dépenser et se tonifier. Profondeur 1,35 m au maximum.

Horaires

mardi : 18h45 - 19h30

jeudi : 13h - 13h45

(ce cours est suspendu en juillet et août)

vendredi : 13h - 13h45

Aquagym grand bain

Cours dynamique pour travailler toutes les parties du corps, avec ou sans accessoires. Il faut savoir nager et être à l'aise dans l'eau.

Horaires

lundi : 13h - 13h45

jeudi : 18h45 - 19h30

Service Jeunesse et Sports
Palais des Sports - 74120 Megève
Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 18h30
tél +33 4 50 21 59 09 - fax 04 50 21 59 22
www.megeve.fr
jeunesse&sports@megeve.fr

Repas des aînés.

dimanche 25 novembre 2012.

Le C.C.A.S. de Megève Demi-Quartier organise le traditionnel repas des aînés le dimanche 25 novembre 2012 au palais des sports et des congrès de Megève.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent au 04 50 93 29 14.



Cinéclub

Saison 2

«Carnets d'Alpages»

Vendredi 2 novembre 2012, 19h30, auditorium

En présence d'Anne et Erik Lapied, réalisateurs.



La sortie calèche avec une guide du patrimoine organisée dans le cadre des «après-midis bleus» a remporté un vif succès le lundi 17 septembre. D'autres sorties seront organisées. Renseignez-vous en Mairie.

Osez les après-midis bleus !

Les activités du C.C.A.S. de Megève Demi-Quartier pour les plus de 60 ans.



lundi 22 octobre 2012

Thé dansant

Une valse, un rock'n'roll, un paso-doble...toutes les danses seront à l'honneur pour un après-midi rythmé. Ici pas besoin de carnet de bal, des professionnels seront là pour vous faire danser !
Palais des Sports - 14h30

lundi 19 novembre 2012

L'atelier des souvenirs

Un moment pour partager ses souvenirs d'hier, photos, anecdotes, cartes postales... et donner naissance ensemble à un recueil rempli d'émotions.

Mairie de Megève - 14h30

bougez
respirez

Planning en fonction des saisons
disponible au kiosque du Palais des
Sports ou sur www.megeve.fr.

YOGA

Le yoga est un chemin pour canaliser l'énergie. Tonification de l'ensemble du corps et élimination des tensions physiques sont au programme de cet instant bien-être.

PILATES

A travers une série d'exercices variés, la méthode Pilates permet de prendre conscience de son corps et du fonctionnement de ses muscles.





Principale artère de Megève, la rue Charles Feige s'étend entre la Place de l'église, cœur de la station, et la route départementale en direction de Sallanches.

Jusqu'au milieu du XXe siècle, les voies et places publiques de Megève ne portent aucun nom officiel. Si nombre d'entre elles ont bien un nom d'usage (chemin des ânes, chemin du Max...), ses habitants se repèrent plutôt d'après le nom des édifices. La Place de la Résistance est la première à se voir officiellement nommée en 1945. Mais ce n'est qu'en 1956 qu'est créée, une commission municipale chargée de la dénomination des rues, et en 1958 que celle-ci propose une liste de noms, modifiée dès l'année suivante (la Place de la mairie (re)devient ainsi Place de l'église dans le souci de « tenir compte des habitudes de la population »). En 1981, cependant, il n'est toujours « pas possible [...] de dresser un document complet de toutes les voies », chose faite en 1988 seulement.

À l'époque de la mappe sarde, premier document cadastral daté de 1732, le tracé de notre rue Charles Feige correspond à la route de Sallanches qui débouche au centre du bourg, où se regroupent l'église (entourée alors du cimetière), le prieuré et la maison-forte seigneuriale (Tour Magdelain), mais aussi la halle, un moulin à eau, une forge, une scierie...

Dans les documents administratifs, la voie est ensuite simplement désignée comme « rue principale ». En 1836, par exemple, les Conseils de Megève et Demi-Quartier décident de faire repaver « la principale rue de ce chef-lieu que parcourt

et traverse la route provinciale ». Cet axe routier devient, après le rattachement à la France sous le Second Empire, route impériale 202, puis route nationale 212 (et enfin route départementale 1212 après son déclassement en 2006). De 1891 à 1938, date où elle est déviée pour réduire les risques et nuisances, la route nationale traverse aussi le centre-ville, en empruntant donc les actuelles rues Charles Feige et Ambroise Martin.

Baptisée Charles Feige le 20 décembre 1958, la rue doit son nom à un ancien maire de la commune, élu de 1930 à 1944 puis, à nouveau, de 1953 à 1955 (son décès intervenant en cours de mandat), et conseiller général de 1951 à 1955. S'il a contribué à l'essor économique

de la station en faisant réaliser de multiples travaux de voirie, de terrassement, de création de réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées, etc., Charles Feige (1892-1955) est resté dans les mémoires locales surtout pour un acte d'un grand courage dans les derniers jours de l'Occupation : le 18 juin 1944, un détachement allemand monte à Megève dans l'intention de venger la mort d'un des leurs, tué la veille lors d'une attaque de la Résistance. Les représailles envers la population sont finalement limitées mais, pour couvrir leur retrait, les militaires embarquent des otages. Le maire se propose alors en échange d'autres personnes. Tous se verront heureusement libérés au cours de l'été.

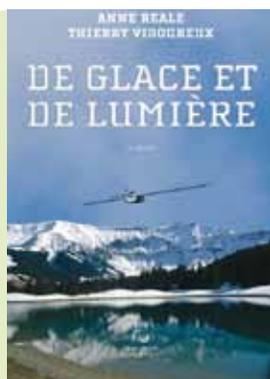


La rue Charles Feige

De glace et de lumière, édition Pascal Galodé.
roman d'Anne Reale et Thierry Vigoureux, résidents mégevans

Un roman d'aventures et d'amour dans le Grand Nord, où un petit hydravion solaire joue lui aussi les héros.

L'intrigue : Stephan rêve de voler depuis toujours. Mais comment surmonter les tabous d'une famille pour laquelle le ciel ne représente que deuil et larmes ?
Stephan décide de construire son «Oiseau Solaire» à Megève avec sa compagne Anja. Ce prototype, qui vole à l'énergie solaire, doit les emporter jusqu'aux glaciers du Groenland.



Francine LAFONT :

“ le passé est aussi précieux qu'un battement de coeur ”

Il y a des personnes tellement attachées à Megève que le choix d'y passer une partie de leur vie s'impose... Francine Lafont fait partie de ces personnes.

D'origine parisienne, Francine Lafont vient très jeune en villégiature à Megève avec ses parents, et passe alors des moments privilégiés, se créant des souvenirs inoubliables. Elle rêve alors d'habiter à Megève.

En 1966, Francine Lafont réalise son rêve d'enfance. Elle a l'opportunité de pouvoir s'installer à Megève tout en travaillant dans la région en créant une boutique de linge de maison. Son activité dans le textile la mène ensuite à Genève et à Paris. L'art de vivre à la mégevanne n'est certainement pas étranger à cette superbe carrière en tant que directrice marketing dans le textile à Paris. Pendant 20 ans, Madame Lafont fait les navettes en train entre Paris et Megève tous les week-ends, ayant souvent pour compagnon de rail, Henry Jacques le Même.

Ses enfants grandissent à Megève, et ses parents finissent leurs jours dans le village megevan. Monsieur Lafont «le Commandant», le père de Francine n'est pas étranger à l'amour que porte sa fille à ce village de montagne : cet homme qui avait l'habitude de bouger, d'un contact facile, tissera de nombreux liens d'amitiés et sera toujours reconnaissant de l'accueil qui lui a été réservé par la population megevanne. Cette reconnaissance sera le point de départ de l'engagement de Francine dans la vie culturelle. Il lui fallait rendre à Megève cet accueil qui avait été réservé à sa famille, c'est son moyen de se rendre disponible pour la Commune. Une manière différente de s'investir pour Megève, sans entrer en politique, nous dit celle qui aurait adoré être sénatrice !!

Sa rencontre avec Charles Socquet, président du Musée du Haut Val d'Arly, l'engagera dans une voie qui lui permettra de mettre son énergie débordante et ses idées au service de Megève. Le docteur Charles Socquet a en effet créé le Musée du Haut Val d'Arly avec Martine Senet Ball, antiquaire. Animés par le même souci de faire connaître et sauvegarder le patrimoine de la région, ils ont pu réaliser ce projet de Musée grâce au mécénat de M. Philippe Scelles. Depuis 1987, date de sa création, chaque objet, meuble ou photographie ancienne retrace le passé du village, ses us et coutumes des 18ème et 19ème siècles en évoquant l'agriculture, l'artisanat, le potager mais aussi l'histoire du ski. En 1996, Francine Lafont devient présidente de l'association qui gère le musée du Haut Val d'Arly.

Avec des idées simples et concrètes, elle réussit alors le pari d'amener Mégevens et non Mégevan au Musée : veillées, visites organisées, fêtes, goûters... tout est bon pour rendre ce

lieu vivant, accessible et chaleureux. « Il faut montrer aux enfants comment les Anciens vivaient », aussi, des partenariats sont établis avec l'Académie de Grenoble et la région Rhône-Alpes et



des visites scolaires sont organisées. Le Musée fait également partie du Réseau Empreinte, qui regroupe les musées de la Vallée. A sa tête, un groupe «d'opportunistes intelligents» qui se bat pour trouver des fonds qui sont ensuite redistribués aux membres. Elle est aidée par ses enfants pour tout ce qui concerne les démarches administratives... Et Corinne Durr assure le seul poste salarié du Musée avec toute sa gentillesse.

Pour Francine, le musée est « un objet précieux, une partie du battement de cœur de Megève et un lieu de mémoire... »

Mais ce battement de cœur doit être maintenu et Francine aimerait que des jeunes de Megève prennent la relève... Elle souhaite laisser la place de présidente... mais s'investira encore pour continuer à faire vivre ce musée, dans son cher Megève. Elle apprécie désormais une vie plus tranquille, toujours faite de rencontres, entourée de ses enfants et petits-enfants.



Un automne tout en voirie !

ROUTE DE LEUTAZ

Un important programme de réfection de voirie a été réalisé au printemps, route du Villard, route du Tour et route du Plannelet, dans le cadre du programme pluriannuel de travaux afin de sécuriser les voies, de faciliter les déplacements.

Ces gros travaux permettent également d'optimiser des interventions de balayage ou de déneigement sur une voirie à la planimétrie plus régulière.

Dans quelques semaines, le programme se poursuivra par la remise en état de la route du Leutaz, du Tour sur Cassioz à Nant Valais, tronçon fortement dégradé.

Durée prévue des travaux : un mois.

ROUTE DU VILLARET ET TRONCON DE PRARIAND

Les travaux des routes du Villaret et de Prariand vont rentrer dans la dernière phase d'exécution pour une livraison dès l'automne. La voie sera ainsi dotée de tous les réseaux et d'un revêtement plus aisé à sécuriser et déneiger.

MODIFICATION DU GIRATOIRE DU MONT D'ARBOIS

Cet automne, le carrefour giratoire du mont d'Arbois va être modifié pour fluidifier la circulation et le rendre plus facilement franchissable. Le végétal perdra de la place au profit du minéral. La fréquence des navettes augmentée cet hiver sera également facilitée par cette modification.

CHEMIN DE LA CHATAZ

La période rigoureuse de l'hiver 2011/2012 a fortement dégradé le chemin de la Chataz qui distribue l'accès à la zone d'activités de Cassioz.

Une première intervention d'urgence a été réalisée à la sortie de l'hiver pour sécuriser les déplacements. Il faut désormais consolider et renforcer la chaussée.

ROUTE DE LADY

Gaz de France effectue des travaux route de Lady. La Commune reprendra le tapis d'enrobé dès la fin du chantier.

CONCLUSION DE L'ETUDE DE BASSIN VERSANT - JAILLET

Pour la sécurité des biens et des Mégevens, la commune conduit une première étape de travaux dans la plaine de l'Arly pour contrôler et réguler les ruissellements d'eaux pluviales.

Des travaux débiteront début octobre entre l'allée Cavalière et le club house. Les eaux pluviales peuvent générer de gros dégâts matériels et des pollutions importantes, par conséquent la Commune porte une attention particulière à ces aménagements.



Santé au travail, de nouveaux locaux pour conserver notre antenne locale !

Les bureaux de consultation de la Santé au travail (anciennement médecine du travail) sont actuellement situés au deuxième étage du bâtiment du Prieuré au plein cœur de la zone piétonne de la station.

Depuis plusieurs années la Santé au travail alerte la municipalité sur le caractère exigü de ces locaux. En outre ils ne remplissent pas les conditions des nouvelles normes en matière d'accessibilité.

Il est essentiel pour Megève de conserver cette structure de service de proximité tant pour les employeurs que pour leurs employés pour effectuer les visites annuelles et autres démarches obligatoires.

Par conséquent un nouveau projet est actuellement à l'étude au rez-de chaussée de la gendarmerie dans la partie communale.

Cette surface de 74m² pourra accueillir les bureaux de consultation, des salles d'examen, une salle d'attente, des toilettes, des vestiaires, une pièce d'archivage, etc.

Le chantier débutera cet automne pour une ouverture cet hiver.

Rue Ambroise Martin : Réfection des réseaux et mobilité douce

Les travaux rue Ambroise Martin se poursuivent. Depuis plusieurs mois, la commune s'est engagée dans un vaste chantier d'amélioration des entrées de ville et d'extension de la zone piétonne.

Les travaux rue Ambroise Martin ont débuté ce printemps avec pour objectif la reprise des réseaux d'eaux, de gaz, d'électricité, l'amélioration de l'accessibilité pour l'ensemble des commerces de la rue, la création de zones de « stationnement minute », et l'aménagement d'une voie partagée en surface. Les travaux de cette rue vont se poursuivre en trois phases successives à l'automne.

La première phase vient de s'achever, de la route Nationale au chemin de Fabord.

Une seconde phase englobera le secteur du chemin de Fabord à la rue de la Poste et enfin la dernière



la future rue Ambroise Martin : Après de gros travaux de rénovation des réseaux d'eaux, de gaz, d'électricité et d'amélioration d'accessibilité des commerces, la dernière phase d'aménagement est en cours d'achèvement pour une ouverture prévue mi novembre.

phase consistera à raccorder les deux tronçons de la rue Ambroise Martin de part et d'autre de la rue de la Poste. Pour cette dernière tranche, la circulation sera déviée durant une courte durée estimée à moins d'une semaine au début du mois de novembre.

Les riverains reprendront alors possession dès novembre de la rue avec une nouvelle répartition de l'espace : gain de place pour les piétons, les cyclistes et les calèches. Le stationnement a été préservé pour encourager la vie commerciale notamment le commerce de proximité.

Mairie de Megève

du lundi au vendredi 8h-12h - 13h-17h

Permanence Etat Civil
le samedi 9h-12h

Urbanisme
du lundi au vendredi 9h-12h
04 50 93 29 29

mairie.megeve@megeve.fr
megeve.fr

Police municipale
04 50 93 29 22
Objet trouvés
04 50 93 29 22
interventions d'urgence
06 16 58 03 87

Régie municipale des eaux
04 50 91 09 09

Palais des sports
04 50 21 15 71
Service activités jeunesse et sports
04 50 21 59 09
Halte garderie / centre de loisirs
Service enfance
04 50 58 77 84

Gendarmerie
et secours en montagne
17 ou 112 (pour les portables)
04 50 91 28 10

Pompiers
18 ou 112 (pour les portables)
SAMU
15

EDF
09 69 32 15 15

Bureau de poste
du lundi au vendredi 9h-12h15
et 14h-17h
Samedi 9h-12h
04 50 93 26 81



Déchetterie

Horaires
Ouverte tous les jours de 8h15 à 18h15
(fermé de 11h45 à 13h30)
Fermée les dimanches.

212 route de Praz sur Arly,
74120 Megève
Tel.: +33 (0)4 50 21 26 05

Types de déchets acceptés :
batteries, huiles végétales, huiles de vidanges, pneumatiques, bois, cartons papiers, incinérables, encombrants, verre, ferraille, gravats, déchets verts, déchets ménagers spéciaux et capsules de café aluminium, bouteilles de gaz vides, radiographies médicales ainsi que les textiles.



Défibrillateurs
Autogare (côte bus)
Parking Casino (entrée abonnés)
Parking Megève Tourisme (côté caisse)
Foyer de ski de fond à la Livraz
Vestiaire du terrain de football
Mairie de Megève, place de l'Eglise

Marché
Vendredi matin sur le parking du palais des sports ou dans les rues du village (si organisation d'événements sur le parking)

Marché des producteurs locaux
Les 1er et 3ème dimanches du mois
place de l'église

Accès wifi gratuit
Mairie
Médiathèque
Gare routière
Palais des sports
Megève tourisme
(retirez votre code d'accès à l'accueil de la médiathèque ou de Megève Tourisme ou par SMS gratuit en vous connectant directement au wifi)

T.N.T.

En cas de mauvaise réception de la télévision, d'interruption de la diffusion ou en cas de panne, contactez le numéro d'appel (15cts la minute) :

0825 625 625

Concours de fleurissement 2012



Chalets avec jardins : 49 participants

- 1^{er} prix : NORDMANN Isabelle
- 2^{ème} prix : PRETOT Georges
- 3^{ème} prix : GROGNIEUX Danielle



Maisons traditionnelles : 10 participants

- 1^{er} prix : TISSOT Guy et Lucie
- 2^{ème} prix : PERINET Noël et Bernadette
- 3^{ème} prix : PERINET Yvonne



Fermes en activité : 3 participants

Hors concours : Alain SEIGNEUR

- 1^{er} prix : Katia ARVIN-BEROD
- 2^{ème} prix : François GROSSET-JANIN

Hôtels : 12 participants

- 1^{er} prix : Les FERMES DE MARIE
- 2^{ème} prix : Le MONT BLANC
- 3^{ème} prix : Le GAI SOLEIL

Restaurants : 6 participants

Hors concours : AUBERGE DU CHRISTOMET

- 1^{er} prix : Le VIEUX MEGEVE
- 2^{ème} prix : Le FLOCON VILLAGE
- 3^{ème} prix : La pâtisserie AU PERE SOTIEU

Fenêtres et balcons : 24 participants

- 1^{er} prix : Myriem EL MOUDANE
- 2^{ème} prix : Alice ALLARD
- 3^{ème} prix : Réola DAVID



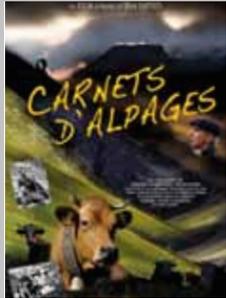
Agenda



La nuit de Valognes
13 & 14 octobre
Théâtre de l'Ancolie
Palais des Sports



contes de papier
Contes et atelier d'origami
31 octobre - 10h30



Cinéclub
Carnet d'Alpages
2 novembre



Odyssée de l'accordéon
3 et 4 novembre



Les après-midis bleus
22 octobre
12 novembre



Les petits princes de l'automne
27 octobre
au 7 novembre

Les petits princes de l'automne

27 octobre
au 7 novembre



Saison de lecture
Médiathèque



Conseil Municipal
Mairie de Megève
19h30
8 octobre
29 octobre
26 novembre



Hockey sur Glace
9ème Trophée des Clubs Formateurs
2 au 4 novembre



l'heure du Conte
médiathèque
3 octobre
6 octobre
10 octobre
17 octobre
24 octobre
7 novembre
10 novembre



Marché des Producteurs locaux
place de l'église
7 octobre
4 novembre



Journées commerciales
2, 3 & 4 novembre



Repas des Aînés
25 novembre
Inscriptions C.C.A.S.



Repas des Aînés
25 novembre
Inscriptions C.C.A.S.



Spectacle pour enfants
Ritournelles à gogo
31 octobre
17h
Palais des Sports



Embarquement Immédiat
9, 10 & 11 novembre
Animation théâtrale
Mégevanne
Palais des Sports